



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00190

Numéro SIREN : 790 382 923

Nom ou dénomination : 1er DEV. CONSEIL ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2017 sous le numéro de dépôt A2017/008846

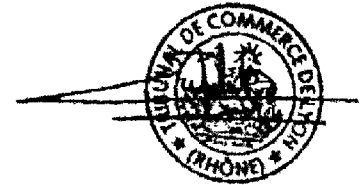
8846



4842897

Dénomination : 1er DEV. CONSEIL ENTREPRISE
Adresse : 4 Lot le Colibri 69390 Millery -FRANCE-
n° de gestion : 2013B00190
n° d'identification : 790 382 923
n° de dépôt : A2017/008846
Date du dépôt : 16/03/2017

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 15/12/2016



4842897

1^{er} DEV. CONSEIL ENTREPRISE

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 EUROS
Siège social : MILLERY (69390)
4, Lotissement Le Colibri

790 382 923 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,
Le quinze décembre,
A douze heures,

Au siège social à MILLERY (69390) 4, Lotissement Le Colibri,

Madame Christelle ROYON, Présidente, propriétaire de la totalité des 50 actions de 10 euros composant le capital social de la société 1^{er} DEV. CONSEIL ENTREPRISE,

Associée unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes concernant :

- Démission de Madame Chrystelle ROYON, Présidente
- Nomination de Monsieur Bernard THIERY en qualité de nouveau Président
- Cession d'actions à un tiers et agrément d'un nouvel associé.
- Pouvoirs

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, Madame Christelle ROYON, prend acte de sa démission de ses fonctions de Présidente de la société, ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, décide de nommer aux dites fonctions de Président,

Monsieur Bernard THIERY, né le 4 Janvier 1958 à CHALON SUR MARNE (51000), de nationalité française, demeurant à BANDOL (83150) 160, Avenue de la Libération – Bâtiment B

Ce à avec effet du même jour.

CR

BT

Monsieur Bernard THIERY, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

TROISIEME DECISION

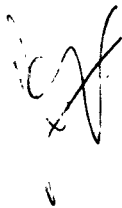
L'associée unique décide de céder 25 actions qu'elle détient au sein de la société, à Monsieur Bernard THIERY, qu'elle agréé en qualité de nouvel associé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique et par le nouveau Président.

Madame Chrystelle ROYON



Monsieur Bernard THIERY

bon pour acceptation des
fonctions de Président

